Pour une demande de passeport / CNI majeur

Documents à fournir

DANS LE CAS OÙ LE DOSSIER SERAIT INCOMPLET, LE RENDEZ-VOUS SERA REPORTÉ ULTÉRIEUREMENT

Présence obligatoire de l'intéressé(e)

- ❑ Remplir le formulaire de **pré-demande** en ligne sur le site ants.gouv.fr
  ou
- ❑ Remplir l'imprimé en lettres MAJUSCULES, à l'encre NOIRE et SANS RATURE

- ❑ Acte de naissance intégral (original, de moins de 3 mois) à demander à la mairie de la ville de naissance pour une personne née en France.
  - ⇨ Pas besoin d'acte de naissance si le demandeur possède une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans et si la ville de naissance est dématérialisée (pour savoir si la ville a dématérialisé ses actes, se connecter sur le site https://passeports.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation)
  - ⇨ Pour une personne née à l'étranger, la demande d'acte de naissance n'est pas nécessaire. La dématérialisation est automatique.

- ❑ Acte de mariage (original, de moins de 3 mois), s'il y a un changement d'état civil depuis le dernier titre

- ❑ Acte de décès (original, de moins de 3 mois), pour les femmes veuves souhaitant faire figurer leur deuxième nom

- ❑ Nom d'usage : fournir une demande manuscrite

- ❑ Justificatif de domicile à votre nom (de moins d'un an) : quittance de loyer non manuscrite, facture ou attestation d'eau, d'électricité, de gaz, facture de téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition) **ATTENTION : Ne sont pas acceptés : Les échéanciers, les courriers de tout type, les taxes foncières**
  - ⇨ Pour les personnes hébergées : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant de moins de 3 mois datée et signée, photocopie de sa carte d'identité

- ❑ Timbre fiscal (vendu en bureau de tabac ou sur le site timbres.impots.gouv.fr, possibilité de payer en ligne si le dossier est une pré-demande)
  - ⇨ Passeport : 86 €
  - ⇨ CNI (en cas de perte ou de vol) : 25 €

- ❑ 1 photo d'identité non découpée de moins de 6 mois
  - ⇨ **Photos** au format réglementaire 3.5 cm x 4.5 cm, en couleur, **sans lunette**, prises sur fond clair, neutre et uni, sans pliure, ni trace, ne pas écrire au dos, ne pas mettre de trombone, visage 32 à 36 mm (70% à 80% de la photo), de face, tête droite, nue et centrée, sans accessoire dans les cheveux, cou dégagé sans écharpe ni col roulé, bouche fermée, yeux ouverts, sans expression, les cheveux doivent être dégagés, produites par un photographe ou une cabine agréée.)

- ☐ En cas de renouvellement, **ancienne carte d'identité et/ou ancien passeport**, restitution obligatoire

- ❑ Déclaration de perte à faire en mairie ou déclaration de vol à faire auprès des services de Police

- ❑ Jugement de divorce ou de séparation, pour les femmes souhaitant conserver le nom de leur ex-époux (ou attestation sur l'honneur de l'ex-époux l'y autorisant)

- ❑ Justificatif de nationalité française : certificat de nationalité française, déclaration d'acquisition, décret de réintégration ou de naturalisation

- ❑ Attestation d'employeur pour voyage professionnel, réservation de vol/d'hôtel/agence de voyages…

Merci de noter que cette liste est non exhaustive et qu'un complément d'information peut vous être demandé après dépôt du dossier auprès de la Préfecture.

Rendez-vous le _____ / _____ / _____ à _____ h _____
Au service Etat Civil de la ville : 02.35.68.93.87